



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 21 décembre 2017

Communiqué de presse

FINALISATION DE L'ACQUISITION DE TROIS CAISSES D'ÉPARGNE ITALIENNES

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Cariparma SpA annoncent que l'ensemble des conditions préalables à l'acquisition de participations de 95,3% dans le capital des Caisses d'épargne de Cesena (Cassa di Risparmio di Cesena SpA), de Rimini (Cassa di Risparmio di Rimini SpA) et de San Miniato (Cassa di Risparmio di San Miniato SpA) auprès de la section « Schéma Volontaire » du Fonds interbancaire de garantie des dépôts italien (le « Schema Volontario ») ayant été satisfaites, la transaction a été finalisée ce jour.

Préalablement à la conclusion de la transaction, le Schema Volontario a procédé au renforcement du capital des banques cibles de manière à aligner leur ratio CET1 sur les critères du Groupe Crédit Agricole ; des portefeuilles de créances douteuses totalisant environ 3 milliards d'euros de valeur brute ont été titrisés avec l'appui du fonds Italian Recovery Fund (Atlante II) ou cédés à des investisseurs privés et déconsolidés des bilans des trois banques. Crédit Agricole Cariparma a versé au Schema Volontario la somme de 130 millions d'euros pour l'acquisition de participations égales à 95,3% dans chacune des trois banques cibles.

La transaction a pu être conclue dans les termes et les délais envisagés dès l'origine grâce à la pleine et entière collaboration de l'ensemble des parties impliquées et en particulier des Autorités compétentes, notamment italiennes.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Cariparma SpA se réjouissent d'avoir eu l'opportunité de contribuer au renforcement du système bancaire italien et de s'atteler à la relance de l'activité des trois banques, au service de leurs territoires, de leurs clients et de leurs collaborateurs.

Conformément à ce qui avait été annoncé en avril 2017 dès l'ouverture des négociations, l'impact de l'opération sur les ratios CET1 non-phasés de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole serait d'environ 10 points de base.